



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

LE 6 JUILLET 2020

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal en ce sixième jour de juillet l'an deux mil vingt, **à huis clos**, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers : M Denis Gamache Mme Brigitte Brochu
M Robert Normand M. Nicolas Lacasse
Mme Manon Deslauriers M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

107-07-2020

OUVERTURE DE LA SESSION

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-29, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu à l'unanimité que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne mais en respectant les distanciations. Qu'une copie audio de la séance sera disponible sur notre site web.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité ; *celui-ci a été mis sur le site web de la municipalité quelques jours avant la rencontre pour consultation par la population.*

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 1er juin est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de celui-ci quelques jours avant la présente session.

108-07-2020

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Robert Normand et résolu :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

-d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de juin 2020 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 111 636.29\$

-que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 36 687,29\$ soit accepté (est inclus les paies bi annuelle des pompiers).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

- ↳ Obtention d'une subvention dans le programme d'aide à la voirie locale-volet accélération au montant de 632 396\$ pour le rang Ste-Suzanne.
- ↳ M Luc Provençal, député de Beauce-Nord nous confirme une aide financière de 14 000\$ dans le programme d'aide à la voirie locale ainsi qu'une aide supplémentaire de 26 000\$ dans le discrétionnaire du ministre.
- ↳ Faisant suite à la brève présence de la stèle de vitesse du MTQ, nous avons fait un appel afin de mentionner que la période était vraiment trop courte, on nous a confirmé qu'une autre période est prévue en juillet.
- ↳ Retour du service de premiers répondants au 22 juin pour certains appels.
- ↳ Remerciements à Accès loisir pour leur don de matériel sportif en lien avec le camp de jour (ballons-cerceaux-fresbee-balles)
- ↳ Avis d'inspection a été acheminé à M Dave Carbonneau concernant les habitations utilisées comme logements locatifs.
- ↳ Module fournisseur de CIM représente des coûts de 420.52\$ **acceptée**
- ↳ Projet page centrale dans le Beauce média- achat local pour promouvoir nos commerces et industries **acceptée**
- ↳ Dépôt de la déclaration des prélèvements d'eau – année 2019

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de juin.

CPTAQ :La demande de M Jean-François Bolduc pour l'exploitation d'une carrière est autorisée.

109-07-2020

DEMANDE À LA CPTAQ – CONRAD GIROUX INC

ATTENDU QUE Conrad Gioux inc dépose une demande pour renouveler l'autorisation au dossier 409344 pour l'exploitation de la sablière et carrière existante;

ATTENDU QUE l'entreprise désire poursuivre l'exploitation de cette sablière / carrière et que cette demande est conforme aux règlements en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil municipal appuie la demande de Conrad Giroux inc.

110-07-2020

DÉROGATION MINEURE- JULIE MARCOUX

ATTENDU QUE Mme Julie Marcoux demande de procéder à l'agrandissement de la résidence par l'ajout d'un hall d'entrée ainsi qu'un abri d'auto considérant ainsi un agrandissement de 239% d'augmentation alors qu'il est permis 30%;

ATTENDU QUE nonobstant la proximité du lac, toutes les autres normes sont respectées;

ATTENDU QUE les travaux sont prévus à l'opposé du lac et que le terrain a des grandeurs hors normes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil municipal appuie la demande de Mme Julie Marcoux;

111-07-2020

DÉROGATION MINEURE – FERME ROCH DROUIN INC



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

ATTENDU QUE Ferme Roch Drouin inc demande de reconnaître réputé conforme un projet de construction d'un bâtiment agricole avicole avec augmentation des unités animales;

ATTENDU QUE les deux voisins ont accepté et signé en faveur;

ATTENDU QUE la dérogation est en lien avec le bâtiment existant et non celui du projet;

ATTENDU QUE la nouvelle demande concerne seulement la localisation du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le conseil municipal appuie la demande de Ferme Roch Drouin inc.

112-07-2020

DÉROGATION MINEURE – PASCAL FOURNIER

ATTENDU QUE M Pascal Fournier dépose une demande afin de procéder à des réparations majeures sur le chalet existant par un agrandissement et l'ajout d'un 2^e étage;

ATTENDU QUE ces travaux impliquent que les marges avant et arrière ne respectent pas les normes qui sont de 10 mètres et aussi l'extension d'un bâtiment qui ne peut être agrandi de plus de 30% de la superficie de plancher existante;

ATTENDU QU'une grande partie de l'agrandissement se fait sur le 2^e étage;

ATTENDU QUE l'agrandissement se fait à l'opposé de la rivière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil municipal appuie la demande de Pascal Fournier.

113-07-2020

ADMINISTRATION

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DE VACANCES

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement que les services municipaux (bureaux administratifs ainsi que la voirie) soient fermés du 27 juillet au 2 août, qui est la deuxième semaine de vacances de la construction, celle-ci étant plus calme et génère moins de demandes.

-qu'un message vocal est prévu pour rejoindre une personne en cas d'urgence.

114-07-2020

DEMANDE DE RÉOUVERTURE DU COMPTOIR - DESJARDINS

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil municipal achemine une demande à Desjardins afin de procéder à la réouverture du comptoir de Sainte-Marguerite. Celui-ci est demeuré fermé depuis la pandémie et nous recevons de nombreuses demandes des contribuables.

115-07-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT n° 478-2020

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le règlement n° 478-2020 qui a pour objet de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour le bénéfice reçu d'une activité, soit et est adopté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

AUCUN DOSSIER

116-07-2020

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

PROGRAMME AIRRL DISPOSITIONS TEMPORAIRES RELATIVES AUX IMPACTS DE LA COVID-19 – MESURES DE RELANCE ÉCONOMIQUES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

ATTENDU QUE, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des **travaux curatifs** des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU QUE le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL ;

ATTENDU QUE l'aide financière est **versée sur une période de 10 ans** ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et **au plus tard le 31 décembre 2020** sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021** ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante: estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Nicolas Lacasse, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Marguerite confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

117-07-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 477-2020

CONSIDÉRANT QUE le 1er juin, un avis de motion a été donné et que le projet de *Règlement n° 477-2020 concernant l'emprunt de 998 800\$ pour la réfection du rang Ste-Suzanne* a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 1060 du *Code municipal*, un règlement d'emprunt doit normalement être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1061 du *Code municipal*, un règlement d'emprunt dont au moins 50% de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement (confirmé à 65%), ce règlement est exempt de l'approbation des personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le règlement n° 477-2020 soit et est adopté.

118-07-2020

APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX RANG STE-SUZANNE

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que l'appel d'offre pour les travaux de réfection du rang Ste-Suzanne soit affiché sur le site SEAO ainsi que dans le journal le Beauce média. L'ouverture des soumissions est prévue pour le 10 août à 10h.

119-07-2020

APPEL D'OFFRES POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal mandate la directrice générale à afficher l'appel d'offre pour la surveillance des travaux de réfection du rang Ste-Suzanne. Qu'un comité sera formé pour évaluer les offres reçues.

120-07-2020

TRAVAIL DE RÉPARATIONS D'ASPHALTE

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement qu'après consultation des deux soumissions reçues, celle de Asphalte Nicolas Lachance inc soit acceptée au coût de 10 833.52\$ taxes incluses afin d'effectuer les réparations d'asphalte des rues Notre-Dame, de l'Hirondelle et du Merle.

121-07-2020

TRAVAUX D'ARPENTAGE

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement qu'un mandat soit donné à Ecce Terra afin d'effectuer divers travaux d'arpentage :

- Rang Ste-Antoine/Ste-Anne / *servitude de passage*
- Bornes manquantes sur la route 275 -périmètre urbain
- Projet nouveau développement
- Rang Grande-Ligne

122-07-2020

ENTENTE AFIN DE RÉGLER UN LITIGE-ZONE DE PROTECTION DU PUIITS 2012-3

CONSIDÉRANT QU'une problématique en lien avec la zone de protection du puits 2012-3 est survenu concernant la vente du lot no 6 358 581 dans la zone industrielle;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de tous de résoudre rapidement le litige opposant Rene Gosselin et Line Simard SENC et la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil mandate le maire et la directrice générale pour régulariser la problématique de façon permanente ce qui permettra la suite de leur projet. Ceci sans admission d'une quelconque responsabilité de la part de la municipalité.

-Dans un deuxième temps, des discussions seront entreprises avec tous les intervenants au dossier afin de départager les coûts reliés à ladite entente.

123-07-2020

HYGIÈNE DU MILIEU

ACHAT DE BACS A ORDURES ET RECYCLAGE

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que la soumission de services sanitaires Denis Fortier soit acceptée au coût 4139,10\$ taxes incluses pour l'achat de vingt (20) bacs à ordures et vingt (20) bacs à recyclage. Cet achat est devenu requis vu la baisse importante d'inventaire des dernières semaines en lien avec plusieurs constructions.

LOISIRS ET CULTURE

AUCUN DOSSIER

DIVERS

- BALAYAGE DES ROUTES NUMÉROTÉES (le MTQ se charge maintenant de ses sections à balayer, à prendre en considération les prochaines années)
- FRAIS SUPPLÉMENTAIRES RELIÉS AU PERMIS D'ALCOOL DU RESTO AFIN DE SOUMETTRE UN PLAN DE CAPACITÉ D'ÉVACUATION (850\$)

Période de questions

Aucune personne admise dans l'assemblée pour cause de covid-19

Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.



124-07-2020

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session
soit levée à 19h50.

Claude Perreault, Maire

Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

*Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalant à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du code municipal.*

Claude Perreault, Maire



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 20 JUILLET 2020

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville, ce vingtième jour du mois de juillet deux mil vingt, à 19h30 à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault
Les conseillers : M. M. Denis Gamache M. Nicolas Lacasse
M. Robert Normand Mme Manon Deslauriers
Mme Brigitte Brochu M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale était présente.

Un avis de convocation a été acheminé par courriel à tous, le jeudi 16 juillet

Ordre du jour

- Engagement de la municipalité en lien avec les recommandations de l'hydrogéologue (dossier rue Industrielle)
***tous sont d'accords pour ajouter les deux points suivants*
- Bassin de rétention
- Confirmation des travaux à la station d'épuration

125-07-2020

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ / RECOMMANDATIONS DE L'HYDROGÉOLOGUE

ATTENDU QU'afin d'obtenir le certificat d'autorisation pour le prolongement de la rue Industrielle, il a fallu requérir les services d'un hydrogéologue pour répondre aux inquiétudes du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) concernant la proximité de puits municipaux dans le périmètre de la zone de construction;

ATTENDU QUE le rapport de M Renald McCormack d'Envir'eau Puits a été déposé le 15 juillet dernier afin de faire un suivi aux exigences du MELCC;

ATTENDU QUE le conseil municipal prendra les mesures nécessaires pour préserver les installations de prélèvement d'eau souterraine des puits en faisant en sorte d'éviter toute contamination;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Marguerite s'engage à respecter et mettre en œuvre toutes les recommandations émises par l'hydrogéologue en date du 15 juillet 2020. Que ledit rapport est joint au présent document.

126-07-2020

BASSIN DE RÉTENTION

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil municipal s'engage à réaliser les travaux de construction d'un bassin de rétention et la mise en place d'une conduite d'eau reliée à une borne sèche sur le lot 4 726 800 à l'intérieur de la prochaine année. Les coûts seront pris à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

127-07-2020

CONFIRMATION FIN DES TRAVAUX AUX ÉTANGS A TRANSMETTRE AU MELCC

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil municipal confirme au MELCC de leur acheminer l'attestation de conformité dès que les travaux de renforcement de la station d'épuration des eaux usées seront complétés.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**


Que ces travaux comportent encore quelques légères déficiences à régler par l'entrepreneur mais que les démarches ont été faites afin que tout se règle le plus rapidement au cours du mois d'août prochain.

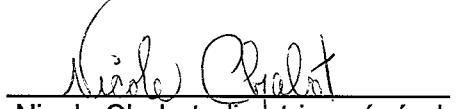
N° de résolution
ou annotation

128-07-2020

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 21h05.


Claude Perreault, maire


Nicole Chabot, directrice générale

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.


Claude Perreault, Maire

